

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.054

*L'An Deux Mille Trois, le 30 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.*

**DATE DE CONVOCATION**

20 JUIN 2003

**DATE D'AFFICHAGE**

20 JUIN 2003

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, DENIS, Adjointes,

Melle BARRAUD-DUCHERON, M. BUJARD, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. CHABANEAU représenté par M. LE GUEUT  
M. CAU représenté par Mme DURAND  
M. COASSIN représenté par M. BUJARD  
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER  
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY  
Melle LABEYRIE représentée par M. MOST.

**ABSENTS-EXCUSES** : M. MERLE.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 32

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : ORGANISATION DU VIOLON SUR LE SABLE - ANNEE 2003

**VOTE** : UNANIMITE

Le Violon sur le Sable a traditionnellement lieu tous les ans au mois de Juillet.

Il s'agit de concerts de musique classique interprétés par l'Association "L'Orchestre du Violon sur le Sable", clôturé par un feu d'artifice.

Le Conseil Général de Charente-Maritime a décidé de participer à cette manifestation au titre de l'opération "Sites en Scènes".

Il s'agira de trois concerts se déroulant les 20, 22 et 24 Juillet 2003.

Le coût est de 289.653,00 Euros TTC.

Il est proposé de conclure avec la SARL PRODUCTION 114, titulaire exclusif du management de "L'Orchestre Violon sur le Sable", un marché public relevant de l'article 30-3° du Code des Marchés Publics tel que défini à l'article 1er-3 (services de spectacles musicaux) du décret 2001-806 du 7 septembre 2001,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ouï l'exposé du rapporteur,
- Vu le projet de marché,
- Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer le marché (service de spectacles musicaux) avec la SARL PRODUCTION 114 conformément au projet joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 2 juillet 2003**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Directeur Général Adjoint des**  
**Services,**

**H. THOMAS**